

LE BLEUET



Novembre 2009
Volume 35

DANS CE NUMÉRO :	
Mot du président	1
Mot du directeur général	2
Regard sur la situation du marché	2 - 3 - 4
Mot du directeur général de WBANA-Canada	5
Nouvelles brèves	5 - 6 - 7 - 8
Les terres agricoles et les sentiers pour véhicules hors route	9

La différence entre un train et un politicien ? - Quand le train déraile, ça le stoppe.

Un fait est passé presque inaperçu au cours de l'automne, il s'agit du décès de celui qui a inventé et mis au point la première cueilleuse mécanique pour le bleuet. Vous trouverez ci-dessous l'hommage que votre président a livré lors des ses funérailles.

MOT DU PRÉSIDENT

Hommage à René Girard L'inventeur de la première cueilleuse à bleuets

René, ta vie durant, tu as su innover et breveter différentes choses pour être au service des autres. Vraiment au service des autres par ta disponibilité, par ta camaraderie et ton esprit d'entraide. Tu savais améliorer un outil, un équipement, pour le rendre davantage utilitaire.

René, ta débrouillardise t'a permis de créer, d'inventer, de mettre en marche une machine à cueillir le bleuet et sans cette invention, l'industrie du bleuet n'aurait jamais pris l'essor ni l'ampleur qu'elle connaît aujourd'hui.

René, ton invention a été trop souvent imitée et copiée, tu t'es senti trahi et peu de gens ont pensé de te remercier pour ce que tu as fait.

René, il est un peu tard maintenant, mais au nom du SPBQ, de la Bleuetière Coopérative Ticouapé et des 2 500 cueilleurs en bleuetière de la région, je tiens à te dire un grand merci pour la personne humaine que tu as été et pour tout ce que tu as fait.

René, je te souhaite que dans la grande bleuetière du paradis, le Dieu du bleuet te réserve sa plus belle talle.

Merci René et repose en paix.

Gérard Baril

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Une saison de récolte qui a été forte en émotions. Après un printemps tardif, nous avons connu 21 jours sans précipitations au mois de juin et très chaud dans sa dernière partie. Il s'en fallait de peu pour affecter les rendements. Le mois de juillet nous a apporté des précipitations qui étaient très attendues et souhaitables pour finalement connaître un mois d'août très ensoleillé et chaud pour favoriser le mûrissement du fruit. Le premier gel au sol est arrivé assez rapidement, soit vers le 28 août, un peu trop hâtif pour plusieurs producteurs.

J'ai vécu pour la première fois cette réalité car depuis cet été je suis devenu moi-même producteur de bleuets. En effet, moi et Clément Tremblay, avons acquis 100% des actions de Flore Bleue, une bleuetière située à St-Ludger de Milot. Cette nouvelle réalité me permet de mieux comprendre les différents enjeux dans une entreprise agricole et plus spécifiquement dans la culture du bleuet sauvage. Je crois fortement que cela ne peut qu'être bénéfique dans mes fonctions au Syndicat des Producteurs de Bleuets du Québec.

Bien à vous,

Daniel Simard

REGARD SUR LA SITUATION DU MARCHÉ

De par le nombre d'appel et de courriels que nous recevons pour connaître la situation du marché et des prix payés aux producteurs, je vous fais part d'un résumé des différents facteurs qui peuvent influencer le marché et les prix pour le bleuet sauvage produit et transformé au Canada et au Maine USA. J'aimerais remercier Dave Sangster de l'Association des Producteurs de Bleuets Sauvages de la Nouvelle-Écosse (WBPANS) pour les renseignements fournis.

1. Augmentation de l'offre mondiale dans le bleuet :

Source US Highbush Blueberry Council

- Les superficies du bleuet cultivé dans le monde durant 1995 à 2007 a augmenté de 57 122 à 144 807 acres, une augmentation de 154%;
- En 2007, la production du bleuet cultivé dans le monde s'élevait à 494 millions de livres;
- La production mondiale du bleuet cultivé selon certaines prédictions devrait dépasser les 800 millions de livres d'ici 3 à 4 ans (2012/2013);
- La production nord-américaine du bleuet sauvage était de 255 millions de livres en 2008, une augmentation de 88% depuis 1995.

PRODUCTION DE BLEUET EN AMÉRIQUE DU NORD

Année	Sauvage	Cultivé	Total
1994 - 1998	135 millions de lb	190 millions de lb	325 millions de lb
1999 - 2003	175 millions de lb	250 millions de lb	425 millions de lb
2004 - 2005	160 millions de lb	305 millions de lb	465 millions de lb
2006	200 millions de lb	335 millions de lb	535 millions de lb
2007	210 millions de lb	360 millions de lb	570 millions de lb
2008	255 millions de lb	408 millions de lb	663 millions de lb

Source : Cort Brazelton/USHBC

2. Récession et le déclin de la croissance économique :

➤ Les États-Unis et le Royaume-Uni sont affectés par une crise financière et les prévisions de croissances économiques ne sont pas exaltantes;

➤ Le Japon est affecté par une récession, le secteur manufacturier est miné par une baisse de 10% de ses exportations;

Source : Peter Rideout, NSDA – AGA WBPANS 2008

➤ Dans plusieurs secteurs agricoles, les producteurs font face à un consommateur qui dépense moins;

Source : Fruit Growers News, Nov. 2008

➤ John Stanton, un expert en marketing de la St. Joseph's University à Philadelphie, qui examine la motivation des consommateurs dans l'achat en épicerie affirme : « Les consommateurs font face à une diminution de leur pouvoir d'achat, ils ont mis le prix à la tête de leur décision d'achat, après des années où le prix était moins important que la santé et le goût ». Dans cet ordre d'idée il dit que les consommateurs sont « plus sélectif dans leurs achats ».

Source : David Yarborough, Univ. of Maine

3. Le prix du bleuets sauvage et perte de sa part de marché :

➤ Tous les marchés sont plus sensibles au prix;

➤ Le bleuets sauvage fait face à d'autres fruits (fraise, framboise, canneberge et plus dont récemment la mangue). La compétition est très présente et l'offre est très large sur les tablettes des épiceries;

➤ Bleuets cultivés, Michigan Grade A à 0,67\$ - 0,72\$ US par livre, f.o.b. au plant de congélation; New Jersey à 0,65\$/lb; Maine pour le bleuets sauvage à 0,95\$/livre pour de petites quantités vendues mais on parle généralement de ,085 \$/lb.

Source : The Food Institute Report, Sept. 28, 2009

4. Situation dans les inventaires :

- Quelques transformateurs ont toujours de l'inventaire de la récolte de 2008 en entreposage;

Source : Peter Rideout, NSDA – AGA WBPANS

- L'industrie rapporte des inventaires de bleuets congelés toujours en main provenant du bleuet sauvage et du bleuet cultivé de l'année 2008.

Source : US Public Cold Storage and Industry Contacts, Aug. 31, 2009

5. Le facteur des valeurs monétaires (taux de change) :

- Le dollar canadien se transige présentement à 0,92 cents US, ce qui a un effet sur les prix du bleuet sauvage canadien vendu et exporté aux États-Unis.

Source : The Food Institute Report, Sept. 28, 2009

Comme vous le voyez, l'augmentation de production de bleuet (sauvage et cultivé) et la dégradation de la situation économique internationale peuvent avoir eu un impact sur les prix. Également, l'industrie mentionne que les prix élevés de la période de 2005 à 2007 ont eu un effet négatif, encourageant des substituts comme d'autres fruits en tant qu'ingrédient dans les produits de boulangerie, confitures, yogourts et les jus de fruits. Ces prix élevés ont aussi éloigné certaines compagnies à utiliser le bleuet sauvage dans le développement de nouveaux produits.

Tout cela a initié une diminution de la demande pour le bleuet en réponse aux prix élevés de 2005 à 2007. L'affaiblissement des prix que nous connaissons depuis 2008 peut certainement entraîner les compagnies et les consommateurs à faire un retour sur les produits contenant du bleuet et ainsi initier le développement de nouveaux produits. L'inventaire élevé dans le bleuet ne va pas disparaître demain et la tendance de l'utilisation d'autres fruits comme ingrédients ne se renversera pas demain aussi. Cependant, avec un produit de qualité et la continuité dans la promotion comme fruit santé et avec l'appui d'un bon marketing, cela pourra certainement aider à renverser la situation que nous vivons actuellement.

Il est certain que nous devons tous travailler à nous démarquer, à être innovateur dans nos façons de faire dans l'ensemble de la filière du bleuet sauvage, soit les producteurs, les transformateurs, la WBANA et le Syndicat des Producteurs de Bleuets du Québec.



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE WBANA-CANADA

En collaboration avec le Syndicat des Producteurs de Bleuets du Québec, la WBANA-Canada comme d'habitude, fût très active cet été.

En juillet, j'accompagnais les producteurs du SPBQ pendant leur visite dans les provinces maritimes. Une première visite fut faite aux producteurs de l'Île-du-Prince-Édouard pour se poursuivre avec une rencontre avec les producteurs de la Nouvelle-Écosse. Des visites aux champs de bleuets eurent lieu ainsi que dans quelques industries, permettant ainsi aux producteurs du Québec de voir les équipements développés pour l'industrie dans ces provinces.

Fin juillet, la nouvelle brochure française de la WBANA-Canada contenant des recettes développées au Québec ont été mises à la disposition des producteurs et des transformateurs.

Également en juillet, j'accompagnais des journalistes japonais pendant la récolte sur l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que dans la ville de Québec.

Finalement, en août, moi et une délégation de journalistes allemands avons visité la région du Lac-St-Jean pendant la récolte. L'activité fut un grand succès grâce au beau travail de Daniel Simard. Trois journalistes de magazines spécialisés et un photographe professionnelle ont visité des champs en production, des usines de congélation et des entreprises de transformation.

Je désire vous rappeler que les visites de journalistes étrangers sont un outil très important pour l'industrie du bleuet.

Bien à vous,

Néri Vautour

NOUVELLES BRÈVES

FORMATION - MAPAQ

Le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) lance un deuxième appel de projets en relation avec le programme « Diversification et commercialisation en circuit court en région ». Les promoteurs, en particulier les groupes d'entreprises, sont donc invités à présenter leurs projets, avant le 16 décembre 2009, aux directions régionales du Ministère.

Pour de plus amples informations, visitez le lien suivant : www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Avis_Publicite/Circuitcourt.htm ou contactez le MAPAQ d'Alma, au 418-662-6486.

NOUVELLES ÉTUDES SUR LE BLEUET SAUVAGE

De toutes nouvelles études révèlent de nouvelles vertus au bleuët sauvage du Québec. Selon cette étude, le jus de bleuët biotransformé réduirait l'hypoglycémie et protégerait du diabète. Ce jus de bleuët préviendrait également l'obésité.

Nous invitons à lire l'article entier au www.spbq.ca. Un lien à l'intérieur de l'article vous mènera directement à l'étude en question.

JOURNÉES PORTES-OUVERTES

Le 13 septembre dernier, avait lieu à la Bleuetière Coopérative de St-Augustin, la journée Portes-Ouvertes de l'UPA. Votre syndicat était présent afin de promouvoir notre petite perle bleue. L'évènement organisé de main de maître a obtenu une très grande popularité avec un achalandage d'environ 400 personnes. Nous tenons à féliciter les organisateurs et les organisatrices pour leur excellent accueil.



Le 4 octobre avait lieu la journée Portes-Ouvertes du MRNF, le SPBQ était présent aussi à cette journée qui avait lieu au Moulin des Pionniers de La Doré.

La journée mettait l'emphase sur les matières non ligneuses présentes en forêt et des activités telles que la cueillette de champignons furent fort appréciées.

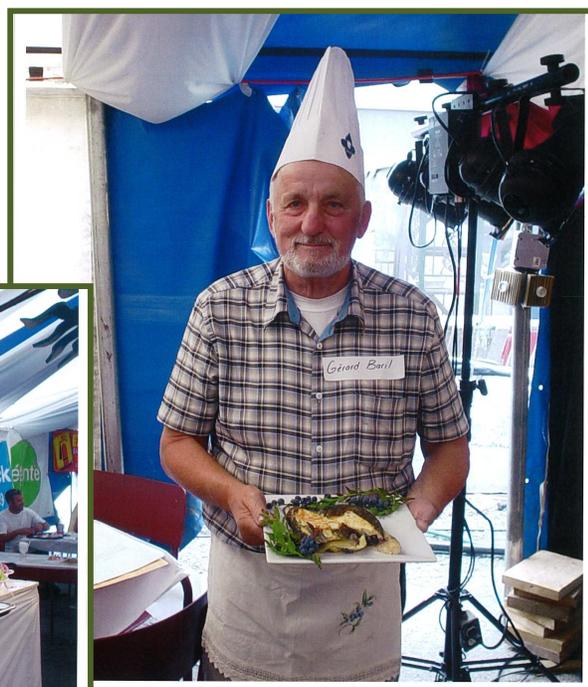
Nous remercions les organisateurs pour leur chaleureux accueil.

LES FÊTES GOURMANDES DE DELISLE

Lors de la dernière édition des Fêtes Gourmandes de Delisle des Collines du Terroir, votre président Gérard Baril, président d'honneur de l'évènement, fut invité à participer à un concours culinaire sous le thème du grill cheese.

Monsieur Baril remporta la palme pour son savoureux grill cheese aux bleuets. L'invité d'honneur, le populaire chef Jean-François Plante (Les Saisons de Clodine), félicita votre président pour les saveurs et la présentation de son superbe plat. Il faut savoir que Monsieur Baril a créé lui-même la recette.

Nous vous invitons à consulter le www.spbq.ca à la section « Recette », sous l'onglet « Plats principaux ». Nous avons nommé la recette en l'honneur de son créateur, soit « Grill cheese aux bleuets sauvages du Président ». Bon appétit !



WWW.SPBQ.CA

Nous vous invitons à visiter le www.spbq.ca pour voir les nouvelles recettes publiées récemment, dont la « Mousseline aux bleuets dans sa coquille de chocolat », recette du chef Alain Charbonneau de l'Auberge la Seigneurie du Lac de St-Félicien.

Par ailleurs, vous trouverez cette même recette à l'intérieur de notre section « Revue de presse ». En effet nous avons voulu que le populaire journal « La Terre de Chez Nous » publie quelques recettes sur le bleuets et ils ont répondu gentiment à notre demande. Nous vous invitons donc à consulter toutes les revues de presse qui ont été ajoutées pendant la belle saison. Ces couvertures sont importantes pour la promotion de notre industrie.

DÉLÉGATION ALLEMANDE

Le SPBQ a eu le plaisir de recevoir Néri Vautour de WBANA-Canada, accompagné de cinq journalistes et d'un photographe, tous allemands. Le photographe a su saisir des magnifiques moments comme vous pouvez le constater sur la photo en bleuetière ci-dessous.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous nos hôtes qui nous réservèrent un accueil à la hauteur de la réputation légendaire des « bleuets ».



Pique-nique à la Magie du Sous-Bois

ACCREDITATION BIOLOGIQUE

Voici un résumé des actions posées dans le cadre du programme de sensibilisation et de respect des conventions de mise en marché visant à protéger le bleuets biologique et mises sur pied par votre syndicat, les acheteurs et la firme AgroExpert.

Un total de 362 lettres recommandées fut posté à tous les producteurs connus par le SPBQ et/ou par le MAPAQ. Sur ces 362 envois, seulement 5 furent refusés et 14 non réclamées. Cette même lettre fut publiée dans tous les journaux locaux de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les représentants requis par le SPBQ effectuèrent 196 visites en bleuetières et seulement 4 d'entre elles s'avèrent légèrement problématiques. Quant au centre des plaintes, il recueillit 11 plaintes et toutes furent contrôlées.

Nous tenons à remercier chacun des producteurs et chacune des productrices pour leur collaboration. Ces gestes et actions ont redorées l'accréditation du bleuets sauvage biologique, une de nos plus belles richesses régionales. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous désirez des précisions sur le sujet, il nous fera plaisir de vous répondre.



LES TERRES AGRICOLES ET LES SENTIERS POUR VHR



UNE COLLABORATION DE LONGUE DATE

Depuis plusieurs années maintenant, de nombreux producteurs agricoles et forestiers accordent un droit d'accès à leurs propriétés aux utilisateurs de véhicules hors route (VHR). Au fil des ans cependant, l'augmentation du nombre d'adeptes de motoneige et de véhicule tout-terrain a incité ces propriétaires à privilégier des ententes avec des clubs afin de favoriser une meilleure signalisation le long des sentiers et de mieux encadrer la pratique de ce loisir de plus en plus populaire.

Un peu partout au Québec, ces accords de gré à gré ont débouché sur l'aménagement de véritables réseaux de pistes hors route. C'est donc en bonne partie grâce à la collaboration des propriétaires de terres agricoles ou de boisés privés que ces activités couvrant de vastes espaces ont pu se développer.

LA PETITE HISTOIRE DES FUTURS RÉSEAUX INTERRÉGIONAUX

En novembre 2004, après plusieurs années de procédures juridiques, la juge Langlois de la Cour supérieure du Québec donnait raison à un groupe de résidents des Laurentides et ordonnait la fermeture d'une portion d'un sentier de motoneige entre Saint-Faustin et Labelle. À l'époque, cette décision avait provoqué un tollé autant chez les motoneigistes, les élus locaux que les commerçants environnants.

Trois semaines plus tard, le gouvernement adoptait un projet de loi interdisant toute nouvelle poursuite judiciaire contre la pratique de la motoneige sur les sentiers interrégionaux, le temps de trouver une solution.

On se souviendra également qu'en décembre 2005, pour faire pression auprès du gouvernement et l'amener à régler l'épineux dossier de la fiscalité agricole municipale, les producteurs et les productrices avaient convenu de retirer temporairement l'accès des terres agricoles aux adeptes de la motoneige. Cette mobilisation sans précédent avait alors fait prendre conscience au gouvernement du rôle incontournable des agriculteurs et des forestiers dans le développement de cette importante activité de villégiature.

À la suite de ces événements, une consultation publique a été tenue à travers le Québec. La loi 9, qui en a résulté, prévoyait notamment de nouvelles restrictions aux motoneigistes ainsi que la prolongation de l'interdiction de recours juridiques pour une durée de cinq ans. En 2006, la ministre déléguée aux Transports confiait aux Conférences régionales des élus le mandat :

- de créer des Tables régionales de concertation sur les VHR afin de rallier l'ensemble des intervenants concernés, dont les agriculteurs et les forestiers;
- de planifier des sentiers interrégionaux à travers le Québec.

Concrètement, ce projet, qui devrait être complété en novembre 2009, consiste en un réseau de sentiers saisonniers pour la motoneige et un réseau praticable à l'année pour le quad. Ces derniers, totalisant chacun 10 000 km, relieront un jour toutes les régions.

Leur localisation est déterminée à même les réseaux existants et fondée sur des droits de passage d'une durée d'un an à trois ans. Notons qu'il s'agit là d'un gain pour le monde agricole et forestier puisque la proposition initiale visait des réseaux interrégionaux sur une base permanente ou semi-permanente. Or, en décembre dernier, les représentants du ministère des Transports ont clairement exprimé que la permanence des sentiers n'était plus recherchée et que la cession des droits de passage devait obligatoirement être consentie sur une base volontaire.

UN PRIVILÈGE ET NON UN DROIT

Il importe de rappeler que l'accès aux terres privées n'est pas un droit, mais bien un privilège accordé par les propriétaires et renouvelable à leur convenance. Ainsi, en aucun cas, l'aménagement, le balisage d'un réseau et la pratique de cette activité ne devraient entraîner de contraintes supplémentaires aux producteurs agricoles et forestiers.

LE POINT SUR LA SITUATION

Tandis que les Tables de concertation régionales poursuivent leur mandat, plusieurs questions ont été soulevées du côté des propriétaires fonciers.

VOICI DONC D'IMPORTANTES INFORMATIONS POUR LES PROPRIÉTAIRES CONCERNÉS PAR DES DROITS DE PASSAGE

1 ENTENTES VERBALES OU ÉCRITES?

Une entente écrite est forcément préférable à une entente verbale. En effet, un accord verbal pourrait facilement mener à des mésententes en ce qui concerne, par exemple, la durée ou le renouvellement d'un droit de passage. Dans tous les cas, la vigilance reste de mise.

Prenez le temps de lire le contrat ou l'entente écrite et faites clarifier chacune des modalités prévues au regard de l'utilisation de la propriété.

2 DEMANDES POUR USAGE AUTRE QU'AGRICOLE À LA CPTAQ

Les demandes autorisées à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), visant à permettre les sentiers VHR sur les terres agricoles, comportent de multiples conséquences dont, notamment, la permanence des sentiers, de possibles expropriations et des problématiques reliées à la cohabitation.

À cet égard, l'UPA recommande aux producteurs concernés par des procédures/démarches menées auprès de la CPTAQ, d'en référer à leur fédération régionale afin de s'assurer que le passage de VHR n'entravera pas les activités agricoles.

3 RÉMUNÉRATION OU COMPENSATION?

Afin d'éviter qu'il y ait confusion quant à la permanence des sentiers, l'UPA recommande à ses membres de ne pas réclamer ni accepter de rémunération.

Toutefois, les compensations pour des dommages réels et quantifiables demeurent justifiables.

4 QU'EN EST-IL DES COUVERTURES D'ASSURANCE?

La Loi sur les véhicules hors route empêche les recours contre les propriétaires qui accordent des droits de passage, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle de leur part. Toutefois, les producteurs qui cèdent des droits de passage demeurent passibles de poursuites si un accident survenait à l'extérieur du sentier.

Dans ce contexte, l'UPA recommande aux producteurs d'avoir des assurances responsabilités adéquates.

En effet, comme chaque assureur adopte ses propres règles internes, selon son seuil de tolérance aux risques, on ne peut généraliser sur les façons de faire des différentes compagnies. De plus, les contrats d'assurance responsabilité civile habituels ne couvrent pas automatiquement les risques associés au passage de VHR. C'est pourquoi chaque producteur agricole ou forestier, qui cède un droit de passage, devrait produire une déclaration écrite à son courtier d'assurances pour l'informer des modalités de l'entente conclue. Par ailleurs, il pourrait aussi arriver qu'un club VHR n'ait pas procédé au renouvellement de ses assurances, comme le prévoit la Loi. Dans ces circonstances, s'il y avait poursuite, la défense du propriétaire pourrait alors être prise en charge par son propre assureur.

À titre d'information, une assurance responsabilité civile devrait couvrir une valeur de 2 M\$. Il est également recommandé de vérifier les dispositions du contrat d'assurance responsabilité civile pour s'assurer qu'elles conviennent à la situation.